



EPCI : 383 COEUR DE CHARENTE
DEPARTEMENT : 16
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE RUFFEC

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	22 574 805	5,33		23 282 000	1 240 931	5,33	1 240 931
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 179 429	11,00		2 217 000	243 870	11,00	243 870
Taxe d'habitation additionnelle	3 590 638	4,12		3 436 000	141 579	4,12	141 579
CFE additionnelle	4 157 266	3,93		4 389 000	172 488	3,93	172 488
CFE unique ou de zone	1 337 069	26,45		1 424 000	376 648	26,45	376 648
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>				1 798 868		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	5,33
Taxe foncière non bâtie additionnelle	$1798868 = 1,000000$	11,00
Taxe d'habitation additionnelle		4,12
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	3,93

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	ENGIR	Total
1 359 934	244 678	39 347	0	543 077		-67 331	2 119 705

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
2 175 516		2 119 705		4 295 221

A ANGOULEME
Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques
FRANCOIS DOUIS

A
Le
Pour la Préfecture,





EPCI : 383 COEUR DE CHARENTE
DEPARTEMENT : 16
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE RUFFEC

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :				Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0			a. Par le conseil communautaire	0	244 678	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	47			b. Par la loi	3 867 623	0	
c. Locaux industriels	143 900			Taxe foncière non bâtie :		0	
d. Logements sociaux	183			a. Par le conseil communautaire	0	0	
Taxe foncière non bâtie				b. Par la loi (terres agricoles)	535 360	0	
Taxe d'habitation :				c. Par la loi (autres)	900	0	
a. Dotation pour perte de THLV	0			Cotisation foncière des entreprises :		0	
b. Mayotte	>>>			a. Par le conseil communautaire	38 309	905 155	
Cotisation foncière des entreprises :				b. Par la loi	3 946 707	454 779	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	12			3. BASES DE TAXE D'HABITATION		>>>	
b. Base minimum	11 710			a. Résidences secondaires et assimilées	3 436 000	6,73	
c. Locaux industriels	383 605			b. Logements vacants soumis à la THLV	0	4,57	
d. Autres allocations	48			c. Bases dégrévées hors locaux vacants	211 117		
				d. Bases dégrévées locaux vacants	0		
				5. RÉFORMES FISCALES		6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
				a. TVA prév. (compensation TH)		a. 75% moyenne nationale	
				b. TVA prév. (comp. CVAE)		b. Taux maximum	
				c. DTCE (Métropole de Lyon)		>>>	

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE	
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	26,86
		b. Taux plafond de 2025	53,72
		7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taux maximum :		Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	CFE éolienne
a. De droit commun	>>>	a. au niveau national	37,28
b. Dérogatoire	>>>	b. au niveau de l'EPCI	42,97
c. Avec rattrapage	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	0,430
d. Avec capitalisation	>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN	
e. Avec majoration spéciale	>>>	Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :	
Taux moyens pondérés :		a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
b. En cas de changement de périmètre	>>>	Taux moyens de référence au niveau national :	
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES		a. Taxe foncière bâtie	39,74
a. Taxe foncière bâtie	>>>	b. Taxe foncière non bâtie	51,08
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>		